

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Abéba, Éthiopie, B.P.: 3243 Tél.: (251-11) 5513 822 Télécopie: (251-11) 5519 321
Courriel: situationroom@africa-union.org

CONSEIL DE PAIX ET DE SÉCURITÉ

425^{ÈME} RÉUNION

24 MARS 2014

ADDIS ABÉBA, ÉTHIOPIE

PSC/PR/BR.(CDXXV)

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine (UA), en sa 425^{ème} réunion, tenue le 24 mars 2014, a suivi des communications sur l'évolution de la situation en Somalie faites par le Commissaire à la Paix et à la Sécurité et le Représentant spécial de la Présidente de la Commission et chef de la Mission de l'UA en Somalie (AMISOM). Le Conseil a également suivi les communications faites par le Représentant spécial du Secrétaire général des Nations unies, ainsi que par les représentants du Gouvernement fédéral de la Somalie (FGS), de l'Éthiopie, en sa qualité de Président en exercice de l'Autorité intergouvernementale pour le Développement (IGAD). Le Conseil a en outre suivi les déclarations des représentants du Rwanda, de la France, de la Fédération de Russie, du Royaume-Uni et des États-Unis d'Amérique, ainsi que de l'Italie et de l'Union européenne (UE).

Le Conseil a rappelé son communiqué PSC/PR/Comm.(CCCXCIX) adopté lors de sa 399^{ème} réunion tenue le 10 octobre 2013, ainsi que la résolution 2124 (2013) du Conseil de sécurité des Nations unies du 12 novembre 2013, qui, entre autres, a autorisé un renforcement de l'effectif de la Force de l'AMISOM à 22 126 personnel en uniforme, élargi le module de soutien logistique des Nations unies et demandé au Bureau de soutien des Nations unies à l'AMISOM (UNSOA) de soutenir les forces de l'Armée nationale somalienne (SNA) impliqués dans des opérations conjointes avec l'AMISOM, tel que formulé dans le Concept stratégique de l'AMISOM. Le Council a, en outre, rappelé son communiqué PSC/PR/COMM.(CDXIV) du 21 janvier 2014, approuvant le CONOPS révisé de l'AMISOM.

Le Conseil s'est félicité des mesures prises par la Commission, avec le soutien actif des partenaires, y compris les Nations unies, l'UE et d'autres acteurs internationaux, dans la mise en œuvre des dispositions pertinentes de la résolution 2124 (2013) du Conseil de sécurité des Nations unies et du communiqué PSC/PR/COMM.(CDXIV).

En particulier, le Conseil a salué les opérations militaires conjointes conduites par la SNA et l'AMISOM, qui ont abouti à la reprise des mains d'Al-Shabaab de localités stratégiques vitales. Le Conseil a rendu hommage aux composantes militaire et de police de l'AMISOM pour leur courage, et a, une fois encore, félicité le GFS et les pays contributeurs de troupes et de personnels de police (Burundi, de Djibouti, de l'Éthiopie, du Kenya, de Sierra Leone, du Nigeria et de l'Ouganda) pour leur engagement continu en faveur de la promotion de la paix, de la sécurité, de la stabilité et de la réconciliation en Somalie.

Le Conseil a appelé à des efforts renouvelés afin que le soutien logistique apporté par l'UNSOA à l'AMISOM, en particulier en ce qui concerne le soutien à l'homme, les installations et le génie, réponde pleinement aux besoins opérationnels de la Mission sur le terrain, ainsi qu'à la nature et au rythme spécifiques des opérations en cours contre Al-Shabaab. Le Conseil a également invité les États membres et les partenaires internationaux à contribuer au Fonds d'affectation spéciale créé en application de la résolution 2124 (2013), afin de soutenir la SNA dans la conduite d'opérations conjointes avec l'AMISOM, et a appelé à l'opérationnalisation rapide du Fonds. Le Conseil a appelé les États membres, en mesure de le faire, à mettre à la disposition de l'AMISOM les hélicoptères nécessaires en appui aux opérations de la Mission en cours.

Le Conseil a condamné la poursuite des attaques terroristes perpétrées par Al-Shabaab contre des civils somaliens innocents, le FGS et l'AMISOM. Le Conseil a présenté ses condoléances aux familles des victimes de ces attaques, ainsi qu'à leurs Gouvernements respectifs.

Le Conseil a encouragé le FGS à mettre en place des administrations locales et à assurer la sécurité, ainsi que d'autres services de base pour les populations des régions reprises des mains d'Al Shabaab.

Le Conseil s'est félicité des progrès enregistrés dans le processus politique en Somalie et a salué les efforts de l'IGAD à travers sa présidence en exercice, l'Éthiopie, de la Mission d'assistance des Nations unies en Somalie (ONUSOM) et du Représentant spécial de la Présidente de la Commission pour la Somalie, en appui aux efforts du FGS en vue de la promotion de la paix et de la réconciliation, et les a exhortés à poursuivre les efforts.

Le Conseil a, en outre, encouragé le FGS à élaborer une Feuille de route politique qui facilitera la réconciliation, le fédéralisme et le parachèvement du processus d'élaboration de la constitution, de manière à ouvrir la voie à la tenue des élections générales conformément à la *Vision 2016*. Le Conseil a exhorté les Etats membres de l'UA, ainsi que la communauté internationale, à apporter le soutien financier nécessaire au FGS.

2014-03-24

Peace and Security Council 425th Meeting 24 March 2014 Addis Ababa, Ethiopia

Peace and Security

<http://archives.au.int/handle/123456789/5897>

Downloaded from African Union Common Repository